



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

---

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Code du produit : 885915

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : UJQD-7SR2-Y006-3693

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : LIQUIDE DE FREIN

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global  
Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Triethylene glycol monomethyl ether, borate

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Triethylene glycol monomethyl ether, borate	30989-05-0 250-418-4 01-2119462824-33-xxxx	Repr. 2; H361fd	>= 10 - < 15
Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Non attribuée 01-2119531322-53-xxxx	Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 >= 30 % Eye Irrit. 2; H320 20 - < 30 %	>= 10 - < 15
(tris[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] borate )	71035-05-7  01-2120766655-42-xxxx	Acute Tox. 4; H302	>= 5 - < 10
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8 01-2119475104-44-xxxx	Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - < 5
2,2'-oxybis-Ethanol	111-46-6 203-872-2 603-140-00-6 01-2119457857-21-xxxx	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)  Estimation de la toxicité aiguë	>= 1 - < 2,5



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 conformément au Règlement (CE) No.  
 1907/2006  
 Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	111-77-3 203-906-6 603-107-00-6 01-2119475100-52- xxxx	Toxicité aiguë par voie orale: <b>1.120</b> <b>mg/kg</b> <b>Repr. 2; H361d</b>  Limite de concentration spécifique <b>Repr. 1B; H360D</b> <b>&gt;= 3 %</b>	<b>&gt;= 0,5 - &lt; 1</b>
BUTYLATED HYDROXY TOLUENE	128-37-0 204-881-4 01-2119565113-46- xxxx	<b>Aquatic Acute 1 ;</b> <b>H400</b> <b>Aquatic Chronic 1 ;</b> <b>H410</b>  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): <b>1</b> Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): <b>1</b>	<b>&gt;= 0,1 - &lt; 0,25</b>

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.



Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion :

- Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
- Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- Ne PAS faire vomir.
- Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Les éthers de diéthylène glycol peuvent entraîner une acidose.

Susceptible de nuire au fœtus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion : gaz carbonique et monoxyde de carbone



dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 conformément au Règlement (CE) No.  
 1907/2006  
 Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

- manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation  
 maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations  
 locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	112-34-5	STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: <b>Indicatif</b>				
		TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: <b>Indicatif</b>				



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

		VME	10 ppm 67,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VLCT (VLE)	15 ppm 101,2 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	111-77-3	TWA	10 ppm 50,1 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		VME	10 ppm 50,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives				
BUTYLATED HYDROXY TOLUENE	128-37-0	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
TRIETHYLENE GLYCOL	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	46 mg/kg
	Sol	3,32 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : >= 240 min  
Épaisseur du gant : >= 0,35 mm  
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide  
Couleur : ambre  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 245 °C  
Inflammabilité : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Point d'éclair : env. 125 °C



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7 - 11

**Viscosité**

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 14,6 mm<sup>2</sup>/s (20 °C)

**Solubilité(s)**

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,05 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : 350 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive  
Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Métaux alcalino-terreux  
Bases  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### Triethylene glycol monomethyl ether, borate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 2.630 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë



Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin, mâle): 3.540 mg/kg**  
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**

**(tris[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] borate ):**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: **Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.**

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): 3.305 mg/kg**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): 2.734 mg/kg**

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : **DL50 (Rat): 500 mg/kg**  
Voie d'application: **Intrapéritonéal**

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Humaine): Prévu 1.120 mg/kg**  
Organes cibles: **Reins**

Estimation de la toxicité aiguë: **1.120 mg/kg**  
Méthode: **Méthode de calcul**

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): > 4,6 mg/l**  
Durée d'exposition: **4 h**  
Atmosphère de test: **poussières/brouillard**  
Evaluation: **La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): 13.300 mg/kg**

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Souris): > 5.288 mg/kg**  
Méthode: **OCDE ligne directrice 401**  
BPL: **non**

Toxicité aiguë par inhalation : **CL0 (Rat): > 1,2 mg/l**  
Durée d'exposition: **6 h**  
Atmosphère de test: **vapeur**  
Méthode: **OCDE ligne directrice 403**

Toxicité aiguë par voie : **DL50 (Lapin): 9.404 mg/kg**



Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

Résultat : Légère irritation passagère

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Espèce : Humain  
Résultat : Légère irritation passagère

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404



Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

**Résultat** : Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

**Résultat** : Légère irritation passagère

**Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol:**

**Résultat** : Corrosif

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

**Résultat** : Gravement irritant pour les yeux

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

**Espèce** : Lapin  
**Résultat** : Légère irritation passagère

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

**Espèce** : Lapin  
**Méthode** : OCDE ligne directrice 405  
**Résultat** : Légère irritation passagère

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

**Espèce** : Lapin  
**Méthode** : OCDE ligne directrice 405  
**Résultat** : Légère irritation passagère

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.



**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
------------	---	--

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Des tests in-vitro ont montré des effets mutagènes.
-----------------------	---	--

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Génotoxicité in vivo	:	Résultat: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets



**mutagènes**

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: <b>Test de Ames</b> Activation du métabolisme: <b>avec ou sans activation métabolique</b> Méthode: <b>OCDE ligne directrice 471</b> Résultat: <b>négatif</b> BPL: <b>oui</b>
		Système d'essais: <b>Cellules d'ovaires de hamster chinois</b> Activation du métabolisme: <b>avec ou sans activation métabolique</b> Méthode: <b>OCDE ligne directrice 479</b> Résultat: <b>négatif</b> BPL: <b>oui</b>
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: <b>Test du micronucleus in vivo</b> Espèce: <b>Souris</b> Méthode: <b>OCDE ligne directrice 474</b> Résultat: <b>négatif</b> BPL: <b>oui</b>

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: <b>Test de Ames</b> Système d'essais: <b>Salmonella typhimurium</b> Activation du métabolisme: <b>avec ou sans activation métabolique</b> Méthode: <b>OCDE ligne directrice 471</b> Résultat: <b>négatif</b>
-----------------------	---	--

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: <b>Test de Ames</b> Système d'essais: <b>Salmonella typhimurium</b> Activation du métabolisme: <b>avec ou sans activation métabolique</b> Résultat: <b>négatif</b>
-----------------------	---	---

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.



Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur  
- Evaluation base de tests sur les animaux., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

Effets sur la fertilité : Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité.

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur  
- Evaluation base de tests sur les animaux.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Reins  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

NOAEL : 250 mg/kg  
LOAEL : 1.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Organes cibles : Sang

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

**Composants:**

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Informations générales : Foie  
Reins

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 ( <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): > 211,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Micro-Algue)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 : > 1.800 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 ( <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): > 3.200 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 : 391 mg/l Durée d'exposition: 72 h

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

#### (tris[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] borate ):

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

#### DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:

Toxicité pour les poissons	: CL50 ( <i>Crapet arlequin</i> ( <i>Lepomis macrochirus</i> )): 1.300 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

	Type de Test: <b>Essai en statique</b>
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: <b>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): &gt; 100 mg/l</b> Durée d'exposition: <b>48 h</b> Type de Test: <b>Essai en statique</b>
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: <b>CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): &gt; 100 mg/l</b> Durée d'exposition: <b>96 h</b> Type de Test: <b>Essai en statique</b>
Toxicité pour les microorganismes	: <b>CE50 (Bactérie): &gt; 100 mg/l</b> Durée d'exposition: <b>96 h</b> Type de Test: <b>Essai en statique</b>

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: <b>Non classé sur la base des informations disponibles.</b>
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: <b>Non classé sur la base des informations disponibles.</b>

#### 2,2'-oxybis-Ethanol:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: <b>CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): &gt; 10.000 mg/l</b> Durée d'exposition: <b>24 h</b> Type de Test: <b>Essai en statique</b> Méthode: <b>DIN 38412</b>
---	---

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: <b>Non classé sur la base des informations disponibles.</b>
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: <b>Non classé sur la base des informations disponibles.</b>

#### DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:

Toxicité pour les poissons	: <b>CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.741 mg/l</b> Durée d'exposition: <b>96 h</b> Type de Test: <b>Essai en statique</b>
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: <b>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.192 mg/l</b> Durée d'exposition: <b>48 h</b> Type de Test: <b>Essai en statique</b>
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: <b>CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): &gt; 1.000 mg/l</b>



Point final: **Biomasse**  
Durée d'exposition: **96 h**  
Type de Test: **Essai en statique**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 201**

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

### BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Poisson): évalué 0,199 mg/l**  
Durée d'exposition: **96 h**  
Remarques: **QSAR**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l**  
Durée d'exposition: **48 h**  
Type de Test: **Essai en statique**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : **1**

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : **NOEC: 0,053 mg/l**  
Durée d'exposition: **42 jr**  
Espèce: **Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)**  
Type de Test: **Essai en dynamique**

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : **1**

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à**

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**  
Biodégradation: **> 70 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 A**

**Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol:**

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

Biodégradabilité : Biodégradation: **89 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 C**  
Remarques: **Facilement biodégradable**

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**  
Biodégradation: **70 - 80 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301B**

**DIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER:**

Biodégradabilité : Type de Test: **aérobique**  
Inoculum: **boue activée**  
Résultat: **Facilement biodégradable.**  
Biodégradation: **100 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**  
Biodégradation: **4,5 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301C**

Elimination physico-chimique : Remarques: **Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.**

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**Triethylene glycol monomethyl ether, borate:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: **1,6 (25 °C)**



|| octanol/eau

**Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol:**

|| Coefficient de partage: n- : log Pow: **0,5 (25 °C)**  
|| octanol/eau

**DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER:**

|| Bioaccumulation : Remarques: **Une bioaccumulation est peu probable.**

|| Coefficient de partage: n- : log Pow: **1**  
|| octanol/eau

**2,2'-oxybis-Ethanol:**

|| Bioaccumulation : Espèce: **Leuciscus idus(Ide)**  
Facteur de bioconcentration (FBC): **100**

|| Coefficient de partage: n- : log Pow: **-1,47**  
|| octanol/eau

**BUTYLATED HYDROXY TOLUENE:**

|| Coefficient de partage: n- : log Pow: **4,17 (21 °C)**  
|| octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

Information écologique  
supplémentaire : Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA\_P (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

DIETHYLENE GLYCOL  
MONOMETHYL ETHER (Numéro



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

sur la liste 54)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable  
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 84  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  
AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.  
Proprietary of BRAKEFLUID DOT 4 (000000273236)  
(tris[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl] borate )  
Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol  
ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire



Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd	:	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Informations internes : 000000273236

**Classification du mélange:**

Repr. 2 H361d

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006  
Valvoline™ BRAKE & CLUTCH FLUID DOT 4

Version: 6.0

Date de révision: 14.07.2023

Date d'impression: 03/04/2024

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR